



Syndicat National des Praticiens de Santé Publique

النقابة الوطنية لممارسي الصحة العمومية

Siège : 19 Bvd Victor Hugo. Alger
Web : www.snpspdz.hautetfort.com

Agrément N° 37 RE du 15 mai 1991
eMail : snpsp_sg@hotmail.fr

COMMUNIQUE n° 06

Alger, le 20 05 2015

Le syndicat national des praticiens de santé publique informe l'ensemble de ses adhérents, qu'à ce jour, aucune suite n'a été donnée du côté du ministère de la santé aux engagements pris lors de la réunion de conciliation du 04 mai 2015. La levée de la protestation suite aux résolutions du conseil national extraordinaire (05 mai 2015), au lieu de permettre un retour à une relation de travail SAINÉ par la mise en place des décisions prises en réunion de conciliation, est suivie ANORMALEMENT par la fermeture des voies du dialogue devant un partenaire social largement représentatif des corps des praticiens médicaux généralistes avec un effectif de douze milles (12 000) adhérents / chaque année.

Cette démarche du ministère de la santé entretient la contradiction, nourrit le doute et consolide les informations en notre possession et qui font état d'une volonté délibérée, du côté du MSPRH, de CASSER l'organisation syndicale SNPSP et « en finir une fois pour toute avec ce syndicat » pour reprendre les déclarations de certains hauts cadres au niveau central.

Devant ce constat, le SNPSP convoquera son conseil national extraordinaire (en session ouverte) le Lundi 25 mai 2015 à Alger à fin de discuter de l'état d'avancement dans l'application des termes de l'accord cosigné sur le PV de la réunion de conciliation.

Le SNPSP rappelle également son attachement et celui des adhérents au règlement de l'ensemble des points de la plate forme des revendications socioprofessionnelles ayant fait l'objet de négociations, à savoir :

- L'intégration au grade de « principal » des praticiens médicaux généralistes concernés par l'instruction 968 du 16 09 2014 de monsieur le premier Ministre,
- L'alignement entre anciens et nouveaux diplômés de doctorat en Médecine dentaire / Pharmacie avec classification sur la grille des salaires des fonctionnaires,
- L'intégration du SNPSP, à part entière, dans le processus d'organisation des concours de promotion aux grades de « principal » et « en chef »,
- L'ouverture officiellement du projet d'amendement du statut particulier des praticiens médicaux généralistes de santé publique.

Le SNPSP déterminé plus que jamais à défendre l'intérêt de ses adhérents, réitère son appel à la vigilance et à une mobilisation sans faille pour faire aboutir, dans la dignité, nos revendications justes et légitimes.

UNION *** SOLIDARITE *** DIGNITE

Dr. Lyes MERABET

